

CARNET MONDAIN

(Suite de la 6ème Page) Mark Kaiser, George Koppel, M. Alfred Kernion, Mme George Keller, Mme W. E. Lawrence, M. R. C. Lloyd, Mmes Lucien E. Lyons, A. F. Léonhardt, Bessie Behan, Lewis T. J. Lemann, Sig Levy, John A. Morris, John Munford, Mlle Mary V. Molony, Mme F. J. McDonnell, M. et Mme Léon Ryder, Maxwell, Mme Charles Manson, Andrew Martinez, M. Macheca, Mlle Corinne Mayer, Mmes James J. Manson, M. A. Z. McChesney, Mme Joseph Moses, Mme Gus Mayer, M. Frank L. Nanne, Mmes S. W. Nall, Edwin Newgass, Ariel Newman, B. A. Oxnard, Ségismund Odenheimer, J. Waldo Pitkin, Eva Lyons Page, James A. Pusch, J. M. Pagaud, Robert Pollock, R. W. Rogers, C. W. Robinson, M. et Mme D. T. Ross, Mme Christian Schertz, Mme M. J. Saunders, Mme Mauric Stern, M. W. K. Seago, Mlle Mary Scott, Mlle Mary Soulé, Mme E. Sevilla, Mme C. O. Sherrill, Mme Edward E. Soulé, Dr. R. W. Salter, Mme R. E. Slade, M. Robert H. Tarrant, Mme William Seymour, M. Charles A. Tessier, Mme M. J. Sanders, Mme Mau-Tupper, Mme C. S. Waggaman, Mme O. B. Webb, M. et Mme Gustaf R. Westfeldt, Mme Sol Wexler, Mme Frank B. Williams, M. C. Milo Williams, Mlle Mary Wood, Mme William Warner, Mme Morris Wolfe, M. et Mme Philip Worlein, M. et Mme William Grünwald, M. et Mme J. N. Dugan et Dr. et Mme G. Ferrata.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Périodique, LIONEL C. DUREL, P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

AVIS A TOUS CEUX QUI VEULENT APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La nouvelle direction de l'Abbeille qui a à cœur la conservation et la propagation de la belle langue française en Louisiane a résolu de donner aux Américains l'opportunité d'apprendre le français pour la modique somme de 75 sous par mois, montant de l'abonnement mensuel au journal. Notre nouvelle méthode permettra également aux Louisianais désirant se perfectionner dans l'étude plus complète de la langue de leurs ancêtres, de pouvoir la faire avec la plus grande facilité et sans perdre un temps précieux que trop souvent réclament leurs affaires.

Nous avons en effet obtenu de Monsieur M. D. Berlitz, chevalier de la légion d'honneur, officier d'Académie, l'autorisation de publier chaque jour dans nos colonnes une leçon tirée de sa méthode dont la réputation est mondiale.

Nous commencerons la publication de ces leçons dans notre numéro du jour de Mai prochain.

Afin de permettre aux débutants de pouvoir comprendre parfaitement la méthode, nous publierons en Anglais les notices explicatives qui accompagnent chaque leçon.

Toute personne n'ayant pu pour une raison quelconque suivre nos premières leçons aura toujours la ressource de se les procurer en nous demandant de lui envoyer les numéros du journal correspondant aux leçons qui lui manquent.

NOTICE TO ALL PERSONS WHO WOULD LEARN THE FRENCH LANGUAGE.

As the conservation and the propagation of the French language in Louisiana are among the prime desiderata cherished by the new administration of the New Orleans Bee, it has been decided to inaugurate a system whereby Americans will be enabled to study French for the small sum of seventy-five cents per month—amount of one month's subscription to the paper.

The published exercises will be of great help to Louisiana who would wish to gain more accurate understanding of the idioms and grammatical construction of the language of their ancestors, without taxing either their time or their intellectual forces.

By permission of Prof. M. D. Berlitz, Knight of the Legion of Honor, Officer of the French Academy, there will be published, every day, in the columns of the Bee a series of graduated exercises from Prof. Berlitz's work, whose excellence is recognized the world over.

We shall begin that publication on the first of May. In order to facilitate the task for beginners, we will accompany the explanatory notes with the English equivalent.

Any persons who, for some reason or other, was missed the first lessons, can obtain back numbers of the paper, either by calling at our office or requesting that they be forwarded by mail.

The advantages claimed for this method are:

(a) The lessons are mostly based on object-teaching; this results in the students associating perception with the foreign expressions; he thus is soon able to think in the foreign idiom.

(b) Nearly all the lessons are in shape of conversation, in order to continually drill the student's ear and tongue.

(c) The most useful is always taught first, so that the student's mind is not encumbered with rules and word forms that he cannot immediately use and will forget again before reading them.

(d) Where rules are to be given, they are illustrated by striking examples, so that even those who are not good grammarians can fully understand them.

(e) The pronunciation of all difficult words or expressions is carefully transcribed, so that the students need not constantly rely on their teacher, and can, if necessary, progress entirely without him.

(f) All idioms or other difficulties are carefully explained in order to emancipate the intelligent students from their teacher.

The method is designed: (1) For self-instruction: The student in such case reads over

aloud, and several times, each lesson and then asks himself the questions of the book, answering them.

(2) For reciprocal instruction in clubs or parties of friends, each member alternately taking the role of the teacher, asking the questions and letting the others alternately answer. This has the advantage over self-instruction that the ear is more thoroughly drilled in catching the foreign sounds by hearing other people's voices, and, as several heads know more than one, each student will be able in his turn to correct mistakes made by his fellow-students.

— Bob, pourquoi ne joues-tu pas avec Lili?

— C'est une suffragette, elle veut toujours que je sois le cheval et elle le cochon.

LISTE DES NAVIRES PARTIS POUR LA NOUVELLE-ORLEANS.

Table with columns for destination (New-York, Tampa, Liverpool, etc.), ship name, departure date, and agent.

YAPEURS

Table listing various yachts and their owners.

LIGNE FRANÇAISE

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSLANTIQUE LIGNE DIRECTE AU HAVRE, PARIS (FRANCE)

Départs de New-York, tous les mercredis à 9 heures du matin.

LA LORRAINE, 15 avril. LA SAVOIE, 22 avril. LA PROVENCE, 29 avril. LA FRANCE (nouf), 6 mai. LA LORRAINE, 13 mai. LA PROVENCE, 20 mai.

Départs spéciaux de New-York du Samedi.

NIAGARA, 18 avril. FROCHAMBEAU, 25 avril. CHICAGO, 9 mai.

Vapeur à double hélice. Vapeur à quadruple hélice. Agence générale, 19 rue Slaté, N. Y.

Nouvelle-Orléans-Havanna-Canaries-Corunna-Havre

S. S. VIRGINIE, 22 avril. Passage de cabine, \$80.00. Passage d'entrepont, \$70.00.

FRANK J. ORFILA, Agent Général du Sud. No. 807 rue Commune, Bâtime Hennen. Télégrammes—15

E. CLAUDEL OPTICIEN

918 RUE DU CANAL Successeur de E. L. Claude Es face de la plus grande Maison Blanche PRÈS BARONNE Pas de Succursale Verso de Corso

CHEMINS DE FER

EN VIGUEUR LE 15 AVRIL EXCURSIONS DU MERCREDI NOUVELLE-ORLEANS AUX VILLAGES DE ST. TAMMANY

New Orleans Great Northern Railroad

HORAIRE pour la saison d'été recommencera. Départs Terminal Station... 7:25 A. M. Arrivée Terminal Station... 8:05 P. M.

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT à la 32me rue et la 7me Avenue Un lit de Broadway.

Bulletin Financier

SAMEDI, 11 AVRIL 1914.

Marché Monétaire

Table listing financial data such as New York, London, and other markets.

Change

Table listing exchange rates for various currencies.

VENTES

Table listing sales of securities and other financial instruments.

Bons et Actions

Table listing various bonds and stocks.

CHÉMIN DE FER

Table listing railroad stocks and related financial data.

ACTIONS DIVERSES

Table listing various individual stocks and companies.

BONS DIVERS

Table listing various government and corporate bonds.

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT à la 32me rue et la 7me Avenue Un lit de Broadway.

Éclairé à l'Électrique. Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte" Bureau des Billets, 214 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal, PHONE MAIN 388.

Bulletin Commercial

SAMEDI, 11 AVRIL 1914.

COTON

Marché de la Nouvelle-Orléans

SUR PLACE

Table listing cotton market prices for various grades.

FUTURES DE LA NOUVELLE ORLEANS

Table listing futures contracts for cotton and other commodities.

MARCHÉS DIVERS

Table listing prices for various goods and markets.

Marché de New York

Table listing New York market prices for various items.

Marché de Liverpool

Table listing Liverpool market prices for various goods.

MOUVEMENT DU COTON

Table listing cotton movement statistics.

Denrées Coloniales et Provisons

Table listing prices for colonial goods and provisions.

VENTES A L'ENCAN

Table listing auction results for various items.

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,812, dans l'affaire intitulée de la sorte...

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de John Brogan.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,133, dans l'affaire intitulée de la sorte...

Fruits et Produits

Table listing prices for various fruits and products.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various livestock and animal products.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente importante continuée par le Shérif Civil du canton entier du magasin bien connu UTER ART EMPORIUM.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Propriété de valeur Améliorée du Troisième District portant le numéro municipal 1807 rue Franco Enclosure Canby, dans l'Etat des rues Derbigny et Leseppes.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 107,681 - En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,681, dans l'affaire intitulée de la sorte...

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - En vertu de trois écrits de Fieri Facias, qui m'ont été adressés par l'Honorable Cour Civile de District, pour le District d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessous...

AVIS AUX GREANGIERS

ANNONCE JUDICIAIRE. LYONS CYPRESS COMPANY vs. R. F. Lewis et al. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 36,462 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de l'affaire et aux autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification le montant de leurs créances (si elles ont) prouvées et homologuées et les droits distribués conformément au dit compte.

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,812, dans l'affaire intitulée de la sorte...

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de John Brogan.

En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,133, dans l'affaire intitulée de la sorte...

Fruits et Produits

Table listing prices for various fruits and products.

Marché aux Bestiaux

Table listing prices for various livestock and animal products.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente importante continuée par le Shérif Civil du canton entier du magasin bien connu UTER ART EMPORIUM.

VENTES A L'ENCAN

ANNONCE JUDICIAIRE. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 107,681 - En vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C. No. 107,681, dans l'affaire intitulée de la sorte...

AVIS AUX GREANGIERS

ANNONCE JUDICIAIRE. LYONS CYPRESS COMPANY vs. R. F. Lewis et al. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 36,462 - Division E - Avis est par le présent donné aux créanciers de l'affaire et aux autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification le montant de leurs créances (si elles ont) prouvées et homologuées et les droits distribués conformément au dit compte.